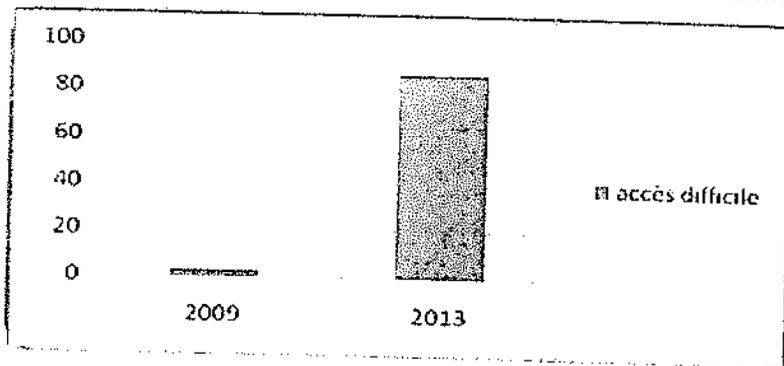


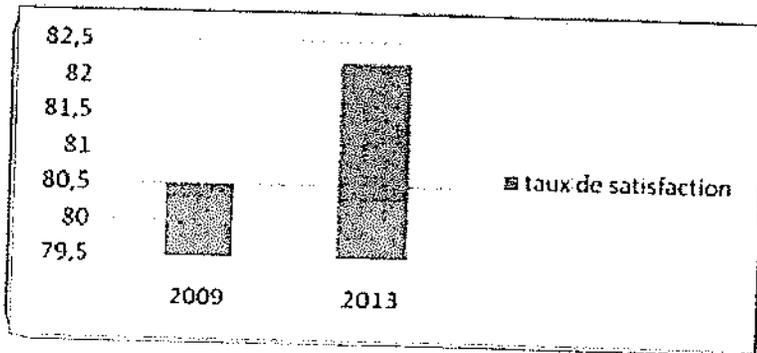
Graphique 11. Ménages dont l'accès aux CSI est difficile à cause du revenu (%)



Sources : Enquêtes INS 2009-2013

Concernant le taux de satisfaction des ménages fréquentant les CSI, il a légèrement augmenté pendant la période passant de 80,5% en 2009 à 82,2% en 2013.

Graphique 12. Ménages satisfaits des services des CSI (%)



Sources : Enquêtes INS 2009-2013

### 6.3.2. Sous-composante 2. Ramassage et prétraitement des ordures

Dans le cadre de cette sous composante, plusieurs activités prévues ont été réalisées. Le projet a produit un plan directeur de gestion des déchets solides de la ville de Brazzaville, formé 40 ONG organisées en Collectifs de Pré-collecte des Ordures Ménagères et acquis des équipements destinés aux ONG. Deux aires de transit des ordures ménagères (ATOM) ont été construites à Makélékélé et à Ouenzé et 1 chargeur, 2 camions bennes et 1 tractopelle ont été acquis et mis à la disposition de la Mairie de Brazzaville.

Les résultats atteints au 31 décembre 2013, relatifs à l'évacuation et la création d'emplois sont les suivants : 12 060 m<sup>3</sup> de déchets ont été évacués et 126 emplois permanents créés par les ONG. S'agissant de l'assainissement des caniveaux, le

projet a obtenu les résultats suivants : les caniveaux de 2 quartiers à Ouenzé ; 4 à Makélékélé et 1 à Bacongo, ont été curés. 100 emplois ont été créés dans le curage des 4000 ml.

Le problème qui subsiste est le financement de la collecte régulière des déchets par la Mairie afin de rendre durable cette activité.

#### **6.4. Durabilité de la composante 1**

Les visites effectuées par la mission d'évaluation à Obziba, Ngo ainsi que les entretiens effectués avec le personnel d'encadrement de ces structures montrent que les bâtiments construits possèdent des qualités pouvant leur permettre d'avoir une certaine durabilité et donc de pourvoir pendant une longue période satisfaire les besoins des malades et du personnel de santé. Ces infrastructures sont modernes, bénéficient d'ambulances et d'autres équipements neufs, d'un personnel formé.

Cependant, des limites à cette durabilité constatées par la Mission d'évaluation lors des visites de terrain sont les suivantes :

- La conception des bâtiments ne répond pas toujours à une structuration rigoureuse des locaux. Au CSI d'Odziba par exemple, les locaux construits n'ont pas prévu de salle de garde pour le personnel infirmier, de salle de réunion, de salle de démonstration nutritionnelle pour les femmes allaitantes. Le bâtiment ne dispose ni de système d'approvisionnement en eau, ni en électricité, ce qui entrave la qualité des soins. Faut de courant, le matériel de stérilisation et l'incinérateur ne fonctionnent pas. Le toit a commencé à suinter et les serrures des portes de mauvaise qualité ont été changées. Les conditions de logement d'une partie du personnel médical sont mauvaises (la sage femme loge dans une cabane en tôles).
- A Ngo, le bâtiment prévu pour les opérations chirurgicales pose problème car les ouvertures des fenêtres ne sont pas appropriées pour faire des césariennes.

Ces dysfonctionnements s'expliquent par des erreurs de conception et l'absence d'une politique d'entretien et de maintenance des ouvrages.

### **6.5. Atouts et limites de la composante 1**

La composante 1 comporte plusieurs atouts :

- La construction/réhabilitation des centres de santé et leur modernisation par le projet améliorant ainsi les conditions de travail du personnel et les services de soins auprès des malades ;
- La construction de logements modernes pour le personnel d'encadrement et la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau dans certains CSI ;
- l'accroissement du taux de fréquentation des centres de santé par les ménages ;
- l'assainissement de certains quartiers périphériques de Brazzaville et leur désenclavement grâce au pavage des voies et à la construction de ponts et d'ouvrages de canalisation des eaux,
- le curage des caniveaux et le ramassage des ordures ménagères et assainissement de certains quartiers de Brazzaville ;
- la création des emplois.

Les limites sont les suivantes :

- la configuration des bâtiments rendant certaines salles difficilement utilisables pour les soins de santé ;
- le problème de logement du personnel médical demeure partiellement résolu dans certains CSI (CSI d'Odziba par exemple);
- l'approvisionnement en eau et en électricité dans certains CSI demeure encore un problème non résolu, ce qui limite la qualité des services dans ces centres (Odziba par exemple).

## **7. EVALUATION DE LA COMPOSANTE 2. DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DES OPPORTUNITES DE FORMATION**

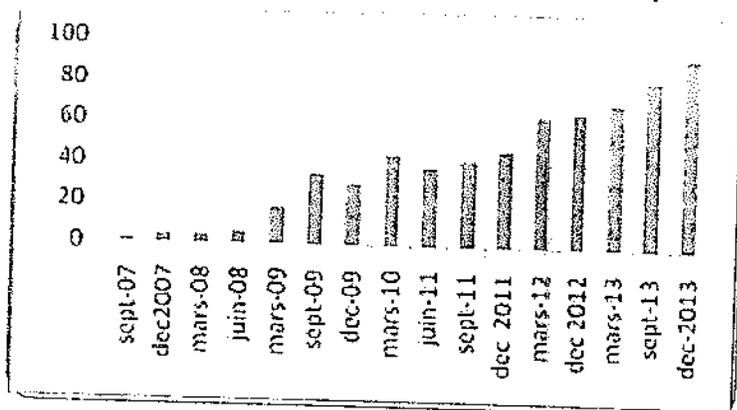
### **7.1. Conditions de mise en œuvre de la composante 2**

La composante 2 visait à renforcer et diversifier les opportunités de formation qualifiante pour l'emploi. Le principal acteur concerné était le Ministère de l'enseignement technique. Deux types d'activités ont été menées : le renforcement des capacités des agents du ministère ; l'amélioration du contenu des formations et la construction des centres de formation et d'apprentissage (CEFA). Des maîtres d'œuvre délégués ont été sollicités pour la réalisation des activités prévues : consultants, bureaux d'étude, entreprises, etc. Le PNUD avait la responsabilité de la passation des marchés avec ces parties prenantes sous la supervision de l'UCP et du Comité Technique de Pilotage. La BAfD devait à chaque opération de passation de marché donner un avis de non objection. En outre, 2 fois par an, elle organisait une mission de supervision des activités.

### **7.2. Efficacité de la composante 2**

Le niveau d'exécution de cette composante est irrégulier comme le montre le graphique suivant. On peut constater des périodes de baisse de performance comme en décembre 2009 et juin 2011. A partir de décembre 2011 jusqu'en mars 2013, des progrès notables ont été enregistrés dans l'exécution des activités de cette composante, ce qui traduit une nette amélioration de l'efficacité. Cependant, le niveau de l'efficacité de cette composante est en dessous des 3 autres, ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons : la crise du système éducatif congolais, notamment de l'enseignement technique où l'on constate une pénurie de 1000 enseignants selon les données récentes publiées par le Ministère concerné ; la complexité des activités de formation, les faibles compétences administratives, etc.

Graphique 13. Niveau d'exécution de la composante 2 (%)



Sources : Rapports d'activités du projet 2007-2013

A la date du 31 décembre 2013, 93,8% des activités prévues étaient réalisées. C'est un taux d'exécution satisfaisant surtout au regard des nombreuses contraintes auxquelles cette composante a été confrontée du fait des changements institutionnels à la tête du ministère. De même, le Comité de suivi du ministère de l'enseignement technique a un niveau très bas d'exécution des activités selon les données fournies de l'année 2011.

### 7.2.1. Sous-composante 2.1. Renforcement institutionnel du METP pour le développement et l'organisation pédagogique

Cette sous composante apporte un appui aux actions du ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel pour lui permettre de créer les conditions de réussite d'un changement notable du sous-secteur. Le projet prévoit la formation de 26 cadres localement en planification, de 8 cadres à l'extérieur, de 60 cadres en activité et de 45 professeurs des métiers. De même, au moins 16 programmes d'études devraient être élaborés.

Au 31 décembre 2013, au total, 30 membres l'Unité d'Ingénierie de formation professionnelle (UIFP) ont été formés. De même, 16 cadres en management de l'enseignement technique ont été formés. Le taux de réalisation de ces deux objectifs a largement dépassé les indicateurs prévus dans le cadre logique. Il s'établit à 136% pour le premier et à 200% pour le second (voir Annexes). Le projet a permis le développement de 14 programmes de formation. Deux rapports ont été produits sur

le portrait des secteurs et sur l'insertion des diplômés du sous secteur enseignement technique.

Au cours de l'année 2013, le Comité technique d'organisation (CTOG) et le Réseau de Formation en Alternance (REFA) ont été mis en place. Toutefois, les 60 formateurs en activités sélectionnés n'ont pas été formés.

### **7.2.2. Sous-composante 2.2. Renforcement des structures de formation**

Cette sous-composante vise à offrir dans les CEFA des formations qui développent aussi bien l'acquisition des compétences spécifiques que l'apprentissage de l'entrepreneuriat. Elle prévoit la construction de 3 CEFA, la formation de 45 professeurs et de 20 formateurs à l'étranger dans les familles des métiers, la formation de 2 700 élèves dans les CEFA dont 30% des filles, la distribution des allocations à 540 jeunes filles et de kits d'installation à 90 jeunes filles.

Au 31 décembre 2013, au total, 20 formateurs ont été formés à l'Académie de CAEN dans les familles des métiers.

A la clôture du projet en 2013, les travaux de construction des CEFA de Pointe-Noire, de Dolisie se sont achevés. Les travaux de construction des CEFA de Pointe-Noire et de Dolisie ont été réceptionnés provisoirement. Les équipements techniques ont été acquis, mais n'ont pas été installés. La visite de terrain du CEFA de Pointe-Noire a permis de constater que les équipements modernes ont été livrés sur place et sont stockés dans les salles du nouveau bâtiment.

La formation et le recyclage de 45 moniteurs et professeurs en pédagogie n'ont pas démarré. Ces formations s'organiseront en s'appuyant pour les travaux pratiques sur les équipements des CEFA.

La construction du CEFA de Brazzaville n'a pas pu être achevée au moment de la clôture du projet à cause des faiblesses organisationnelles de l'entrepreneur chargé de la construction du bâtiment.

### **7.3. Impact et durabilité de la composante 2**

L'impact et la durabilité des activités réalisées dans le cadre de cette sous-composante sont à l'état actuel difficile à apprécier car la plupart des activités préconisées n'ont pas connu d'achèvement au moment de l'évaluation du PARSEGD. L'incidence de la formation des agents du Ministère nécessite du temps pour voir comment la formation a permis d'améliorer leurs compétences et dans quelle mesure cette amélioration se répercute sur les activités organisées par le Ministère.

Les centres de formation construits n'étant pas encore opérationnels, il est pour le moment difficile de juger leur impact sur la qualité de la formation des apprenants et sur leur insertion dans le marché de l'emploi.

### **7.4. Atouts et limites de la composante 2**

Les principaux atouts portent sur la formation des agents du Ministère de l'enseignement technique et l'acquisition de nouvelles compétences leur permettant d'être plus efficaces dans leurs activités professionnelles.

Un autre atout est la construction de centres modernes de formation des métiers (coiffure, couture, pâtisserie, etc.), lesquelles structures n'existent pas dans le pays. Ces CEFA viennent combler un important manque dans la formation aux métiers.

Les limites concernent le fait que les CEFA n'ont pas pu démarrer leurs activités de formation comme prévu. Les équipements livrés n'ont pas encore été installés. Le personnel qui devra les utiliser risque d'avoir des difficultés pour la manipulation des équipements qui nécessitera une formation particulière afin que les formateurs soient en mesure de bien former les apprenants sur la manipulation de ces machines.

Une autre limite importante concerne les métiers sélectionnés. Aucun métier n'a été sélectionné dans les domaines de la construction et du bâtiment et dans la maintenance industrielle. Le CEFA de Pointe-Noire localisé dans une ville industrielle et portuaire aurait dû incorporer dans sa formation ce type de métiers. Or, il semble

que les CEFA projetés avec l'appui de l'AFD devront bénéficier de ces formations. Cette faiblesse dans le choix des métiers ne permet pas d'apporter une solution à l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée que l'on constate dans le pays dans les domaines du BTP et de la maintenance industrielle.

Enfin, il est important de voir comment impliquer les chambres de commerce, le secteur privé dans la gestion des CEFA afin que ces centres de formation répondent aux besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises.

## **8. EVALUATION DE LA COMPOSANTE 3 : APPUI A LA REINSERTION SOCIOECONOMIQUE PAR LA PROMOTION DE L'EMPLOI**

### **8.1. Conditions de mise en œuvre de la composante 3**

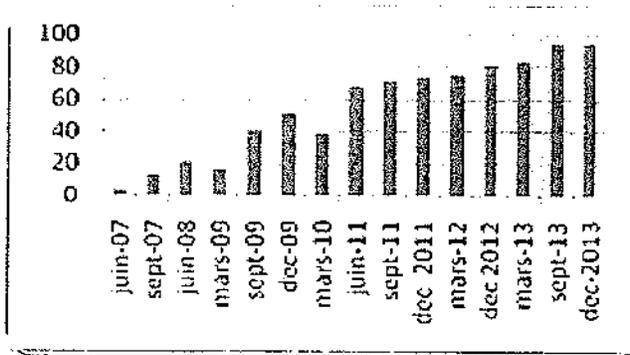
La composante 3 visait à appuyer la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables en réalisant des activités créatrices d'emplois. Le principal acteur concerné était le Ministère des PME et de l'artisanat ainsi que les établissements de microfinance en mesure d'octroyer des microcrédits aux candidats entrepreneurs, aux jeunes voulant créer leur propre emploi et aux activités génératrices de revenus des TPE des jeunes et des femmes. Un fonds de réinsertion socioéconomique visant à garantir les microcrédits et à cofinancer les IMF a été mis en place. Il a permis de renforcer le dispositif. Les agents des CAS ont servi de tuteur aux bénéficiaires et le FJEC a été chargé de former les promoteurs de PME et TPE à l'esprit d'entreprise.

En outre, les activités de pavage des rues ont été réalisées en vue de créer des emplois selon l'approche HIMO. Le PNUD avait la responsabilité de la passation des marchés avec ces parties prenantes sous la supervision de l'UCP et du Comité Technique de Pilotage. La BAfD devait à chaque opération de passation de marché donner un avis de non objection. 2 fois par an, elle organisait une mission de supervision des activités.

## 8.2. Efficacité de la composante 3

Le niveau d'exécution de la composante 3 a connu des périodes de baisse en mars 2009 et mars 2010. Mais en dehors de ces périodes, on peut remarquer une évolution régulière des taux d'exécution des activités prévues dans cette composante, surtout de juin 2011 à décembre 2013. Le taux d'exécution à la fin de la période se situe à plus de 94,5%, faisant de la composante 3 celle qui occupe la 3<sup>e</sup> place en termes d'efficacité, comparativement aux autres composantes.

Graphique 14. Niveau d'exécution de la composante 3 (%)



Sources : Rapports d'activités 2007-2013

### 8.2.1. Sous-Composante 3.1 : Pavage des rues dans les quartiers défavorisés de Brazzaville

Cette sous-composante a pour objectif d'assainir les quartiers de Talangaï, Mougali et Makélékélé par la construction et le curage de caniveaux pour évacuer les eaux pluviales vers les rivières et caniveaux de collecteurs. Elle prévoit le pavage de 6,5 km de rues et la création de 3500 emplois, les formations et un voyage d'études et d'échanges d'expérience à l'étranger. Elle préconise aussi d'apporter un appui à la filière de production de pavés de roche.

Les résultats significatifs ont été obtenus, notamment, une stratégie nationale HIMO a été élaborée et validée ; 93 cadres des mairies de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie ont été formés (contre un objectif initial de 30 cadres) dans la maîtrise d'ouvrage des travaux HIMO ; 20 entreprises et de 10 bureaux d'études ont été également formés dans la réalisation des travaux HIMO ; et 98 responsables de PME

et TPE ont été formés dans la soumission des propositions relatives aux marchés de pavage et un voyage d'études a été organisé au Bénin.

Au cours de l'année 2013, les activités programmées se sont poursuivies. Il s'agit de l'appui aux femmes travaillant à la carrière de Kombé, la création d'AGETIPRE et l'évaluation technique des travaux de pavage.

Le projet a acquis deux concasseuses et un broyeur destinés à alléger la pénibilité du travail pour les femmes. En ce qui concerne la création d'AGETIPRE, le projet a contacté AFRICATIP pour appuyer le ministère dans la création d'AGETIPRE Congo. Une proposition technique et financière est attendue d'AFRICATIP sur la base des termes de référence qui lui ont été soumis.

S'agissant de l'évaluation technique des travaux de pavage, celle-ci a été effectuée par CIMA. Un premier rapport a été produit et transmis à l'UCP qui a apporté des amendements.

Lors de la visite de l'avenue du marché Bourreau en avril 2014 effectuée par la mission d'évaluation, (route ayant été construite par pavage, réalisation de canalisation et d'un pont sur la rivière Zanga dia ba Ngombé) le constat fait lors de cette visite est que l'ouvrage a été en général bien construit. La voie est large et la technique de pavage de cette route utilisée par le constructeur était très pertinente, ce qui devra lui permettre de résister plus longtemps aux érosions. Le quartier a été désenclavé et la route permet désormais de joindre le quartier du marché Bourreau aux quartiers de Bacongo, notamment Mpissa.

Les entretiens menés quatre ans après la réception de l'ouvrage avec les riverains, premiers bénéficiaires de l'ouvrage, ont conduit à identifier quelques insuffisances : non curage de la rivière entraînant un engorgement du pont et des risques d'inondations, canalisation absente à certains endroits entraînant des risques d'inondations de maisons proches, absence de barrières de sécurité entraînant des risques de débordement de véhicules et de chocs contre les maisons localisés au bord de la voie, etc.

### **8.2.2. Sous-composante 3.2. : Appui au développement des TPE et PMI**

Cette sous composante vise à accroître d'une part les opportunités de création d'emplois et de revenus par les jeunes diplômés qui seront formés, et d'encourager, d'autre part, la promotion de l'auto-emploi par les chômeurs et ex-combattants ayant déjà des qualifications. Au total, 1807 personnes ont été formées dont 597 cadres des TPE et 1101 candidats à l'auto-emploi et les candidats entrepreneurs. 06 responsables et 12 animateurs ont été formés. Environ 600 cadres et agents du ministère des affaires sociales ont été formés au travail social et 08 circonscriptions d'action sociale ont été construites et équipées à Oyo, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. 203 cadres et agents du Ministère de la Promotion de la Femme ont été formés dont 128 femmes. 30 conseillers d'entreprise du Ministère des PME ont été également formés.

Au cours de l'année 2013, il a été prévu la poursuite des travaux de construction de 2 centres de formation et de production intégrés, inspirés du modèle Songhaï au Bénin. Ces centres devraient favoriser aussi bien la formation professionnelle que l'insertion professionnelle dans les métiers liés au secteur agricole et à l'artisanat.

Lors de la visite de terrain effectuée dans les localités d'Otsendé et Louvakou par la mission d'évaluation en avril 2014, le constat fait est que les ouvrages des centres Songhaï sont en général achevés. Ces centres vont avoir un impact important dans le secteur agricole si les mesures de bonne gouvernance sont assurées ainsi que des stratégies adéquates de mobilisation et d'implication des acteurs concernés par le secteur de l'agriculture dans le département. Les équipes chargées de préparer le lancement des activités et l'ouverture officielle des centres en août 2014, ont été recrutées et sont à pied d'œuvre. Il importe de souligner que c'est la première fois que l'Etat réalise ce type d'investissements et de projets intégrés (formation, production, commercialisation) avec comme objectifs l'autonomisation de leur fonctionnement, dans le pays.

### 8.2.3. Sous-Composante 3.3 : Appui à la professionnalisation des EMF

Le projet, à travers cette sous composante, vise à appuyer le secteur de la microfinance. Tous les résultats prévus ont été obtenus :

- ✓ 64 encadrateurs, 62 gestionnaires d'EMF, 5 inspecteurs de l'APEMF et 194 agents de caisse formés,
- ✓ équipements informatiques et un logiciel de gestion commun à toutes les EMF a été acquis et est opérationnel
- ✓ FORSEGD créée.

Par ailleurs, environ 1655 personnes dont 1032 femmes réparties dans plusieurs localités ont bénéficié des microcrédits pour s'installer et/ou poursuivre leur activité en auto-emploi. Pour consolider ces acquis, le projet a retenu d'élaborer un plan stratégique du FORSEGD. Un consultant a été recruté pour une durée de deux mois.

#### ***Impact des microcrédits***

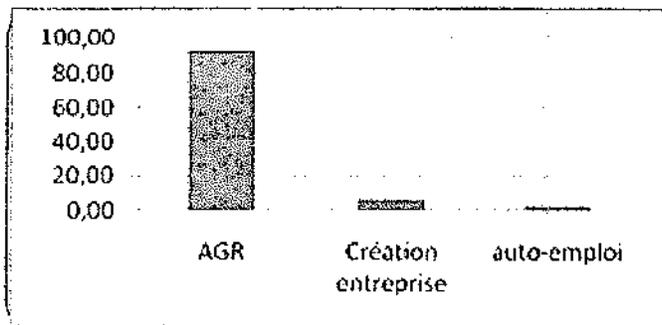
Pour appuyer les TPE et PME, le projet a mis en place un dispositif innovant, le Fonds de réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (FORSEGD). Ce fonds poursuivait deux objectifs : a) apporter sa garantie aux microcrédits octroyés auprès des candidats entrepreneurs, des candidats à l'auto-emploi et des promoteurs d'activités génératrices de revenus ; b) apporter des ressources supplémentaires aux EMF sous la forme de cofinancement afin de contribuer à l'accroissement de leur portefeuille de microcrédits.

Pour concrétiser ces objectifs, des protocoles d'accord ont été signés entre le FORSEGD et 12 EMF établis dans plusieurs localités du pays : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Oyo, Owando, Ouesso.

18 mois après le démarrage des opérations de cofinancement, le nombre de projets financés s'élève à 1655 et le montant global mobilisé en faveur des personnes défavorisées est de 402 417 814 FCFA, soit un taux de réalisation de la part des IMF de 42,71%. Dans un contexte où le taux de transformation des IMF se situe entre 15% et 30%, on peut déduire que le taux de réalisation des IMF est une performance

appréciable surtout si l'on se réfère à la durée du processus qui totalise moins de deux ans. Il importe de rappeler que la culture du crédit demeure relativement faible au sein de la population, notamment celle vivant dans la précarité. Bon nombre de femmes par exemple estiment que le crédit comporte plus d'inconvénients que d'avantages car, il limite l'autonomie du débiteur et engendre une pression sur lui, celle de rembourser coûte que coûte l'argent emprunté. C'est pourquoi, elles préfèrent financer leurs activités économiques en recourant à des ressources ayant peu de contraintes, l'épargne personnelle ou à l'aide familiale.

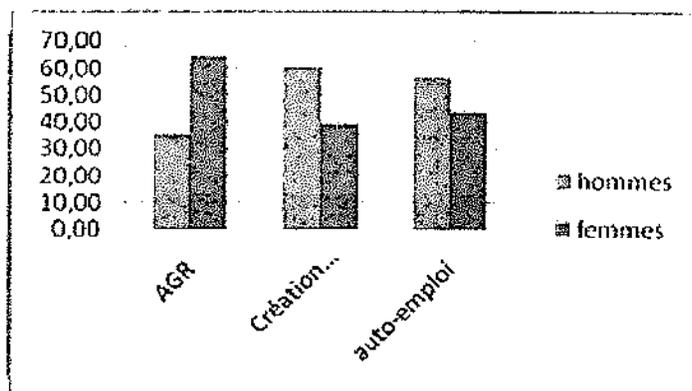
Graphique 15. Répartition des microprojets financés par nature (en %)



Sources : Rapport d'évaluation 2012 et calculs de l'auteur

Selon la nature du projet, le graphique montre clairement la nette domination des activités génératrices de revenus dans les projets financés par les IMF et garantis par le FORSEGD. Ce type de projets occupe le pourcentage de 92,39%. Très loin en deuxième position se situent les projets portant sur la création d'entreprise avec 5,4% et en dernière position des projets relatifs à l'auto-emploi avec 1,9%.

Graphique 16. Répartition des microprojets selon le genre (en %)

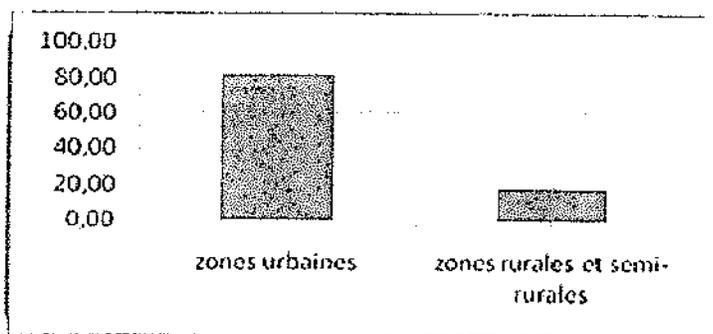


Sources : Rapport d'évaluation 2012 et calculs de l'auteur

L'analyse selon l'approche genre montre que les projets d'activités génératrices de revenus et ayant bénéficié d'une garantie et d'un cofinancement du FORSEGD sont largement dominés par les femmes. Celles-ci occupent un pourcentage de 65% contre ceux des hommes avec un pourcentage de 35%. Par contre, dans les autres catégories de projets comme la création d'entreprise et l'auto-emploi, le pourcentage des hommes est supérieur à celui des femmes.

**Les limites de l'efficacité** concernent la répartition des projets selon les zones géographiques. La plupart des projets sont réalisés par des bénéficiaires résidant dans les zones urbaines. En effet, les deux localités qui dominent sont Brazzaville et Pointe-Noire. Un grand nombre de localités semi-rurales et rurales n'ont pas pu bénéficier des ressources du FORSEGD. Or, comme le montre l'enquête sur les ménages de 2005 réalisée par le Ministère du Plan, la pauvreté est plus élevée dans les zones rurales et semi rurales que dans les zones urbaines (ECOM 2006). La répartition des ressources en faveur des zones urbaines s'explique entre autres par la forte implantation des IMF dans les localités urbaines. Ainsi, l'absence ou la très faible implantation des IMF dans les zones rurales est une importante difficulté à financer les microprojets dans ces zones.

Graphique 17. Répartition des ressources selon les zones d'intervention des IMF (en%)



Sources : Rapport d'évaluation 2012 et calculs de l'auteur

Une autre limite de l'efficacité concerne l'identification des pauvres. Cette identification est faite par les circonscriptions d'action sociale sur la base d'une enquête sociale. Or, un certain nombre de personnes identifiées et ayant bénéficié de microcrédits ne sont pas pauvres. En plus, il a été observé dans un certain

nombre de cas que les responsables de certaines CAS avaient tendance à identifier les membres de leurs familles ou des proches pour en faire des bénéficiaires de microcrédits. Cette situation a été à l'origine de corruption et d'abus et a entraîné le rejet de bon nombre de dossiers par les IMF. La mesure qui a été trouvée pour remédier à cette lacune est le fait d'exiger des bénéficiaires d'apporter une caution morale. Cela signifiait qu'une personne identifiée comme pauvre devait être accompagnée lors de l'octroi du microcrédit de deux témoins qui servaient de relais et de moyen de pression en cas de non remboursement. Ces deux témoins pouvaient être un membre de la famille, un homme d'église, un ami, en définitive une personne entretenant des relations morales fortes avec le candidat au microcrédit et pouvant influencer dans un sens favorable son comportement et sa moralité. Cette mesure judicieuse a contribué à lutter contre le clientélisme et la corruption dans l'identification des bénéficiaires des microcrédits et a donné des résultats positifs. Les cas de malversation et de fraude ont été éliminés.

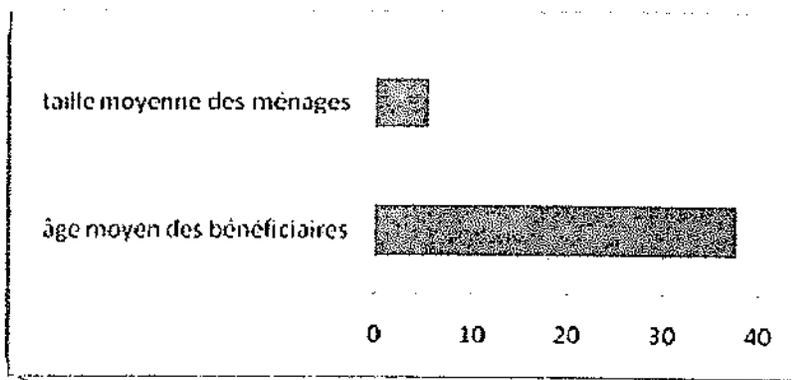
### **Caractéristiques des bénéficiaires de microcrédits**

Une enquête a été menée dans les trois localités les plus importantes où les garanties et les ressources financières ont été apportées par le FORSEGD aux IMF. Ces localités sont Brazzaville, Pointe-Noire et Owando. Un échantillon de 150 bénéficiaires sur les 1660 a été sélectionné en utilisant la méthode aléatoire afin de permettre l'extrapolation des données. L'enquête de terrain a permis de collecter des données d'un grand intérêt pour la réalisation du diagnostic du dispositif. Elle a permis de répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires ? Les bénéficiaires des microcrédits font-ils partie de la population cible à savoir les couches vulnérables et défavorisées ? Les ressources octroyées ont-elles été consacrées aux activités économiques ? Ont-elles contribué à améliorer la situation économique et sociale des bénéficiaires ? Quel est le niveau de rentabilité des projets financés ? Ceux-ci ont-ils été suivis et encadrés pour assurer la rentabilité de leurs affaires et un taux élevé de remboursement des microcrédits ? Les microcrédits ont-ils contribué à améliorer la situation sociale des bénéficiaires ? etc.

### **Age des bénéficiaires et taille des ménages**

Les résultats de l'enquête montrent que les bénéficiaires des microcrédits ont un âge moyen s'élevant à 35,8 ans. La proportion des jeunes faisant partie de la tranche d'âge 20-30 ans est faible. Elle s'élève à 17,27% des bénéficiaires. La tranche d'âge qui domine est celle comprise entre 30-40 ans. Son pourcentage est de 46,04% et ceux de la tranche 40-50 ans représentent 33,81%.

Graphique 18. Âge moyen des bénéficiaires (ans) et taille moyenne de leurs ménages (individu)



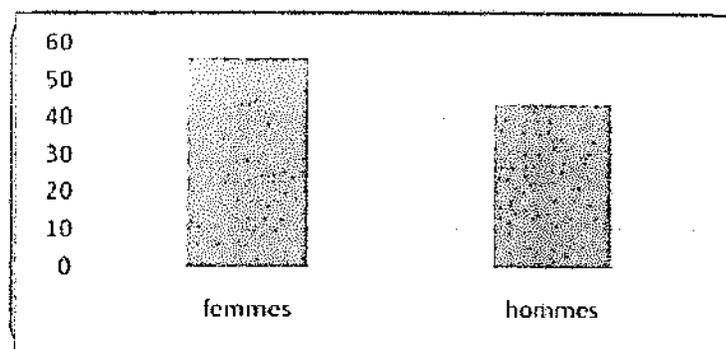
Source : enquête CERAPE 2013

La taille moyenne des ménages dont font partie les bénéficiaires de microcrédits est de 5,5 membres. Ce sont donc des ménages de grande taille, ce qui confirme la vulnérabilité et la précarité de ceux-ci car, de nombreuses études ont montré que ce sont en général les ménages de grande taille qui vivent dans la pauvreté. Cette hypothèse a été corroborée par l'enquête congolaise des ménages (ECOM) de 2005.

### **Genre des bénéficiaires**

La plupart des bénéficiaires sont des femmes. En effet, 56,12% des personnes ayant reçu des microcrédits garantis par le FORSEGD sont de genre féminin contre 43,88% de genre masculin. On peut déduire que les femmes faisant partie des couches les plus vulnérables ont constitué une cible pertinente.

Graphique 19. Répartition des bénéficiaires de microcrédits selon le genre (en %)

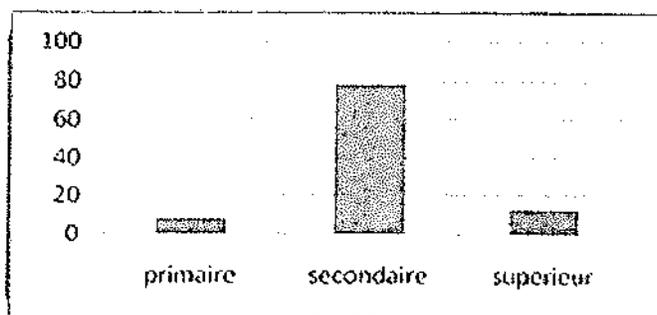


Source : Enquête CERAPE 2013

### Niveau d'éducation des bénéficiaires

S'agissant du niveau d'éducation des bénéficiaires de microcrédits, la grande majorité de ceux-ci sont de niveau secondaire. Cette proportion représente 78,42%. Très loin derrière, on trouve des bénéficiaires de niveau d'éducation supérieure (12,95%) et primaire (8,63%). La grande majorité des bénéficiaires étant de niveau secondaire, il est dans ces conditions plus facile de réaliser le suivi et l'encadrement des bénéficiaires et de leur inculquer des notions élémentaires de gestion des affaires.

Graphique 20. Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation (en %)



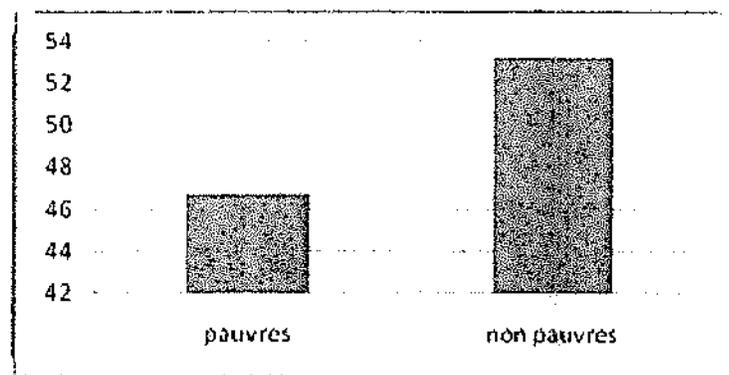
Source : Enquête CERAPE 2013

### Niveau de pauvreté des bénéficiaires

Le FORSEGD ayant été mis en place dans l'objectif d'appuyer les couches défavorisées, à savoir les couches vulnérables et pauvres, il est d'une grande importance de savoir si les bénéficiaires font partie des couches vulnérables vivant dans la précarité et la pauvreté. Deux approches ont été utilisées dans le questionnaire sur les bénéficiaires pour identifier les pauvres parmi les bénéficiaires de microcrédits: l'approche subjective et l'approche alimentaire de la pauvreté.

L'approche subjective est celle qui définit la pauvreté en fonction de la perception de l'individu lui-même. Elle est déduite de la question posée au chef de ménage sur le groupe où il estime appartenir, celui des très pauvres, des pauvres et des non pauvres. La réponse à cette question posée aux bénéficiaires a donné les résultats suivants : 46,76% ont déclaré appartenir au groupe des pauvres et 53,24% à celui des non pauvres.

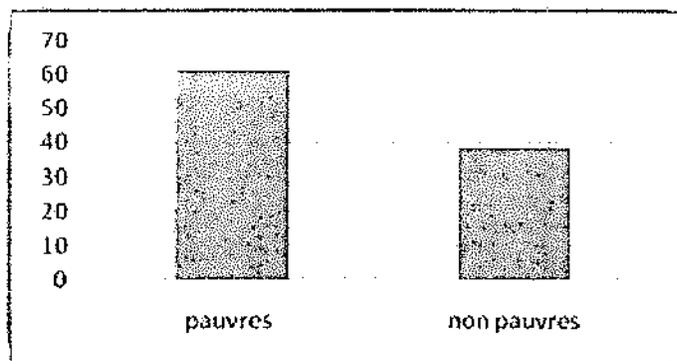
Graphique 21. Répartition des bénéficiaires selon la pauvreté subjective (en %)



Source : Enquête CERAPE 2013

En partant d'un indice de pauvreté objectif qui est mesuré en se basant sur un seuil de pauvreté alimentaire déterminé par les dépenses alimentaires journalières du ménage rapportées à la taille de celui-ci, il a été possible d'identifier le pourcentage de pauvres et non pauvres dans le groupe de bénéficiaires ayant reçu des microcrédits garantis par le FORSEGD. En partant de l'hypothèse d'un seuil de pauvreté estimé en 2007 à 839 FCFA par jour et par individu, et en tenant compte de l'inflation qui est en moyenne de 5% par an, il a été possible de déduire un seuil de pauvreté alimentaire de 741FCFA environ par personne et par jour. Sur cette base, on estime que 61,15% des bénéficiaires font partie de la population pauvre alors que 38,85% appartiennent à la population des non pauvres. Ainsi, il est possible de déduire que de façon majoritaire, le dispositif a atteint la population cible, les personnes défavorisées. Cependant, il importe pour l'avenir de réduire le pourcentage de non pauvres pour améliorer les performances du dispositif dans le ciblage des pauvres.

Graphique 22. Répartition des bénéficiaires selon la pauvreté alimentaire (en %)

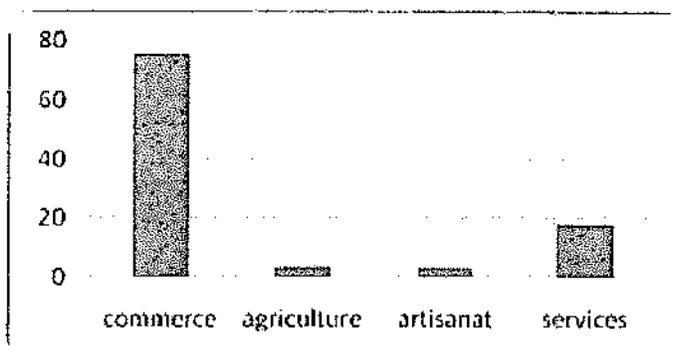


Source : enquête CERAPE 2013

### **Utilisation du microcrédit par les bénéficiaires**

Les bénéficiaires des microcrédits ont orienté les ressources perçues principalement dans le secteur commercial à cause non seulement du montant relativement petit du crédit, mais aussi du retour rapide sur investissement que caractérise le secteur commercial (vente de produits alimentaires, de vêtements, etc.). Toutes les études sur les PME et TPE faites au Congo montrent que les promoteurs ont tendance à investir principalement dans le secteur du commerce. Ainsi, 75,54% de bénéficiaires ont investi les ressources octroyées par les IMF et le FOSEGD dans le commerce. En seconde position et très loin derrière le commerce, se trouvent les services avec 17,99% (coiffure, restauration, cabine téléphonique, etc.). L'agriculture et l'artisanat viennent respectivement en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position (3,59% et 2,87%).

Graphique 23. Utilisation du microcrédit par les bénéficiaires selon les secteurs d'activités (en %)



Source : enquête CERAPE

#### 8.2.4. Efficience du dispositif du FORSEGD

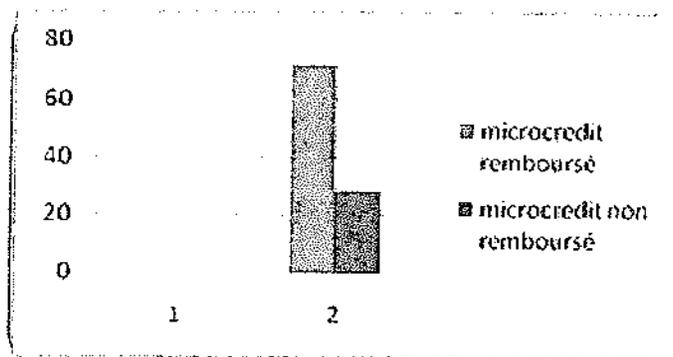
L'efficience du dispositif a été mesurée par plusieurs indicateurs portant sur les quatre principaux acteurs : le FORSEG, les CAS, les IMF et les bénéficiaires.

Concernant les bénéficiaires, trois indicateurs permettent de mesurer l'efficience, le taux de remboursement, le taux de rotation des microcrédits et le taux de rentabilité des projets financés comparés au taux d'intérêt.

##### ***Le taux de remboursement***

Le taux de remboursement des microcrédits de la part des bénéficiaires s'élève à plus de 71,94%. Les bénéficiaires n'ayant pas remboursé leurs microcrédit représentent un pourcentage de 28,06%. Dans un environnement relativement marqué par des déficiences du système de distribution d'eau et d'électricité, de faibles capacités en management de projets, le taux de remboursement peut être jugé de satisfaisant. Il s'explique en grand partie par la qualité de projets financés, la formation reçue par les bénéficiaires, leur suivi et encadrement. Quand la sélection des bénéficiaires n'a pas respecté les règles de rigueur, quand ceux-ci n'ont pas été suivi soit par les CAS, soit par les IMF, le remboursement des microcrédit s'est avéré difficile. Cependant, il importe de réduire le taux de défaillance pour accroître l'efficience du dispositif.

Graphique 24. Taux de remboursement des microcrédits



Source : enquête CERAPE 2103

##### ***La rotation des ressources mobilisées***

La rotation traduit le nombre de fois qu'un montant de ressources donné est mobilisé sous forme de crédit auprès d'un seul bénéficiaire. Plus le nombre de crédit donné à